

CRÉDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRÉNÉES

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

81022 ALBI Cedex 9

Tél : 05 63 68 41 41 (non surtaxé)

Siège Social : 219 Av. François Verdier ALBI

RCS : 444 953 830 RCS ALBI

AVENANT RECTIFICATIF D'UN CONTRAT DE PRET N° 00003103763

Agence: LACAPELLE MARIVAL

N° de compte : 01264132831

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1) La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé 219 Av. François Verdier 81022 ALBI Cedex 9. 444 953 830 RCS ALBI. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259, représentée par un mandataire habilité à l'effet des présentes

Dénommée « LE PRETEUR »

2) FREDERIC BLADOU

Adresse : LIEU DIT FAYFOL 46120 LABATHUDE

Dénommé « L'EMPRUNTEUR »

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

Au terme du contrat de prêt signé en date du 11/02/2022, la CAISSE REGIONALE NORD MIDI PYRENEES dont le siège social est à ALBI 219 avenue François VERDIER, a consenti un prêt moyen terme agricole au GAEC DE LA RENGUE selon les caractéristiques financières initiales suivantes :

CONDITIONS INITIALES DU PRET :

Emprunteur : GAEC DE LA RENGUE

N° de prêt : 00003103763

Montant : 80 000,00 EUROS

Durée : 180 Mois

Taux d'intérêt annuel : 1,07 % l'an

Périodicité : Mensuelle

Montant de l'échéance : selon tableau d'amortissement

Objet : Bâtiment professionnel, acquisition

Garanties :

- Caution solidaire de Frédéric BLADOU dans la limite de 20 800 euros,
- Caution solidaire de Vincent LABARTHE dans la limite de 20 800 euros,
- Caution solidaire de Christian LANDES dans la limite de 20 800 euros,
- Caution solidaire de David BOURRET dans la limite de 20 800 euros,
- Caution solidaire de Alexandre GOUTAL dans la limite de 20 800 euros.

Suite à la dissolution du GAEC DE LA RENGUE, et à l'acceptation de l'avenant de délégation parfaite de créance signé en date du 17/06/2025, le prêt est transféré à Monsieur BLADOU Frédéric.

Les comparants au présent acte ont déclaré que Messieurs Vincent LABARTHE, Christian LANDES, David BOURRET, Alexandre GOUTAL souhaitent être libérés de leurs engagements de cautions pour le prêt susvisé.

Le PRETEUR a déclaré accepter ces modifications.

En conséquence, à compter de la signature du présent acte, Messieurs Vincent LABARTHE, Christian LANDES, David BOURRET, Alexandre GOUTAL seront définitivement libérés de leurs engagements de cautions pour le prêt susvisé.

Initiales emprunteur

B.F.

Page 1/4



Les autres clauses du contrat initial signé en date du 11/02/2022 ne subissent aucun changement. En effet, les parties souhaitent maintenir le rapport contractuel d'origine, sans modification des droits, obligations et garanties d'origine, hormis ceux ou celles susvisées et exclure toute novation.

PROTECTION DES DONNEES – SECRET PROFESSIONNEL

1 - Protection des données personnelles

Le présent article vous permet, en votre qualité de personne physique Client, Utilisateur, Titulaire ou signataire du présent contrat, de disposer d'une information synthétique et globale sur les traitements de données personnelles opérés par la Caisse Régionale.

Vous pouvez accéder à une information détaillée sur les traitements réalisés par la Caisse Régionale sur vos données personnelles, notamment concernant les finalités des traitements, les bases légales permettant à la Caisse Régionale de traiter les données, leurs durées de conservation, leurs destinataires et, le cas échéant, les transferts de celles-ci vers un pays non membre de l'Union européenne ainsi que les garanties mises en œuvre, en consultant la Politique de protection des données personnelles, accessible sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-nmp/particulier/informations/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-de-la-caisse-regionale.html> ou disponible sur simple demande dans votre agence.

Les données personnelles que nous recueillons auprès de vous dans le cadre de notre relation, y compris pour le fonctionnement du produit ou du service auquel vous souscrivez par le présent contrat, sont nécessaires à plusieurs titres, notamment :

- pour l'exécution des contrats relatifs aux produits et services que vous avez souscrits avec nous,
- pour satisfaire à nos obligations légales,
- pour poursuivre nos intérêts légitimes, dans le respect de vos droits.

A ce titre, certaines données collectées ou traitées peuvent être requises par la réglementation ou être nécessaires pour la conclusion de contrats. Vos données personnelles peuvent être recueillies à travers différents canaux de communication, notamment en agence, par téléphone ou sur les sites et applications mobiles de la Caisse Régionale.

Nous utiliserons vos données personnelles principalement pour les finalités suivantes : la gestion de notre relation au quotidien, de nos produits et services bancaires et assurantiels ; le recouvrement, la gestion du contentieux et de la preuve ; la prospection et l'animation commerciale ; l'évaluation et la gestion du risque, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude ; et le respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment. Nous pouvons avoir recours à des opérations de ciblage ou de profilage afin de vous proposer un conseil et des offres personnalisées, un service de plus grande qualité et vous fournir tous les éléments pour vous aider à prendre les meilleures décisions.

Nous conservons et traitons vos données personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie. La durée maximum de conservation est celle correspondant à la durée de la relation contractuelle ou de la relation d'affaires. Cette durée peut être augmentée des délais nécessaires à la liquidation et la consolidation des droits et des durées légales de conservation et de prescription. Pour satisfaire à nos obligations légales ou répondre aux demandes des régulateurs et des autorités administratives, ainsi qu'à des fins de recherches historiques, statistiques ou scientifiques, nous pourrions être amenés à archiver vos données dans les conditions prévues par la loi.

Nous vous informons que vos données personnelles pourront être transmises aux destinataires mentionnés à l'article 2 « Secret professionnel ».

Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez également, à tout moment et sans justification vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale par la Caisse Régionale ou par des tiers. Vous pouvez enfin, lorsque le traitement a pour base légale le consentement, retirer ce consentement. Pour ce faire, il vous suffit d'écrire par lettre simple à : **Service Clients, 160 Av. Marcel Unal, BP 204, 82000 MONTAUBAN Cedex**, ou contact : ca-nmp.fr puis **Contactez-nous et Formulez une demande**. Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

Veuillez noter que l'exercice de certains de ces droits pourra empêcher la Caisse Régionale de fournir, selon les cas, certains produits ou services.

La Caisse Régionale a désigné un Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter aux adresses suivantes :

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - DPO - 219 Avenue François Verdier - 81022 Albi Cedex 9;
dpo@ca-nmp.fr

En cas de contestation, vous pouvez former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante <http://www.cnil.fr> et le siège est situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.



SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR

Référence des prêts : 00003103763

(1) Nom de la personne morale emprunteuse

(2) Nom (jeune fille si mariée), prénom

L'EMPRUNTEUR soussigné BLADOU Frédéric (1)

Déclare :

avoir pris connaissance des conditions financières, particulières et générales tant du contrat initial que du présent avenant et connaître parfaitement les obligations qui en découlent.

DATE ET SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR,

Alcapelle Jacques 06/09/2025



Si L'EMPRUNTEUR et/ou LA CAUTION est mariée sous le régime de la communauté, le conjoint non emprunteur et /ou non caution fera précéder sa signature de ses nom, prénom et de la mention suivante :

« Bon pour consentement et engagement de la communauté au titre des obligations résultant des présentes ».

Nom, prénom :

Mention manuscrite :

Signature :

Initiales emprunteur

B.F

Page 4/4

